



# COMMUNAUTE DE COMMUNES

## DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de membres  
du Conseil  
Communautaire : **48**

Nombre de membres  
qui se trouvent  
en fonction : **48**

Nombre de délégués :  
- présents : **39**  
- représentés : **4**  
**TOTAL 43**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 19 décembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

#### Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire Mme Solène HOEHN, Adjointe	M. Marc DECKERT, Adjoint - M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire -	
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe -	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire -
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire -	- - M. Martial HELLER, Adjoint	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -	Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe  <i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

#### Membres représentés :

M. David PAULY	ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH
Mme Sandrine HIMBERT	ayant donné procuration à M. Pierre THIELEN
Mme Sylvie TETERYCZ	ayant donné procuration à Mme Chantal JEANPERT
M. Gilbert STECK	ayant donné procuration à M. Martial HELLER

#### Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

#### Membre excusé :

Mme Véronique ELO, Adjointe de DUPPIGHEIM  
Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe d'OBERHASLACH

#### Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM  
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DEVELOPPEMENT DE L'INTERCOMMUNALITE : POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) BRUCHE-MOSSIG : CONCLUSION D'UNE CONVENTION TERRITORIALE**

---

**N° 24-89**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- VU** la loi N° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (loi MAPTAM), et notamment son article 79 relatif aux Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) ;
- VU** l'article L.5741-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'élaboration, par le PETR, d'un projet de territoire pour le compte et en partenariat avec les établissements publics de coopération intercommunale qui le compose ;
- VU** ainsi le projet de territoire du PETR Bruche-Mossig adopté par délibérations concordantes du PETR et de ses 3 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale membres en dates du 16 novembre 2022 pour le PETR, du 15 décembre 2022 pour la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG et du 20 décembre 2022 pour la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche et la Communauté de Communes Mossig-Vignoble ;
- CONSIDERANT** que l'article L.5741-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise également dans sa partie II que pour la mise en œuvre du projet de territoire, le PETR, d'une part, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale qui composent le pôle d'autre part, concluent une convention territoriale déterminant les missions déléguées au PETR par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre pour être exercées en leur nom ;
- VU** le projet de convention territoriale en ce sens, d'ores et déjà approuvé par le Comité-Syndical du PETR lors de sa séance plénière du 27 novembre 2024, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l'invitation à la séance ordinaire du 19 décembre 2024 ;

**SUR LE RAPPORT** de la Commission Réunie, en sa séance du 5 décembre 2024 ;

**ENTENDU** les explications complémentaires apportées par Monsieur Dominique BERNHART, Directeur Général des Services ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité  
approuve**


la convention territoriale relative à la mise en œuvre du projet de territoire Bruche-Mossig à conclure entre les Communautés de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, de la Vallée de la Bruche, Mossig-Vignoble, d'une part, et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Bruche-Mossig, d'autre part, dans les forme et rédaction proposées,

**et autorise**


Monsieur le Président ou Vice-Président délégué à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,

  
Alain VON WIEDNER

Le Président,

  
Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 20 décembre 2024
- publication sur le site internet le : 20 décembre 2024

## Acte à classer

DE-24-89

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-12-20T15-06-17.00 ( MI257992015 )

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20241219-DE-24-89-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte :

ADMINISTRATION GENERALE - DEVELOPPEMENT DE L'INTERCOMMUNALITE  
: POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) BRUCHE-MOSSIG  
: CONCLUSION D'UNE CONVENTION TERRITORIALE

Date de décision : 19/12/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [24-89 AG DEV INTERCO PETR  
CONCLUSION CONVENTION  
TERRITORIALE.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/12/24 à 15:06

Par [GIQUEAUX FORESTIER DU CROUZET Delphine](#)

Transmis

Date 20/12/24 à 15:06

Par [GIQUEAUX FORESTIER DU CROUZET Delphine](#)

Accusé de réception

Date 20/12/24 à 15:22